20e championnat de France de ski de fond des sapeurs-pompiers

et 3e challenge de raquettes à neige

BESSANS

www.bessans.com

(SAVOIE)

31 janvier et 1er février 2009

UDSP 73

SAVOIE

Haute Maurienne Vanoise

BESSANS

Fédération Nationale sapeurs-pompiers de France

Rhône-Alpes

20ème Championnat de France de Ski de Fond et 3ème Challenge National de Raquettes à Neige

- Mot de bienvenue
- Programmes sportifs du Championnat de Ski de Fond et Challenge National de raquettes à neige
- Règlement du Championnat de Ski de Fond et du Challenge National de raquettes 2009
- Bulletins d'inscription (ski & raquettes)
- Fiche individuelle – attestations
- Coupon réponse récapitulatif par Centre de Secours
- Inscription – mode d'emploi

Une pochette contenant des documents concernant les hébergements et le plan d'accès a été transmise à votre Union départementale.

Renseignements sur les hébergements sur www.hautemaurienne.com

Date limite de retour des dossiers : le 12 Janvier 2009

A

Sapeurs Pompiers de Bessans
Comité d'organisation Ski de fond et Raquettes
73 480 BESSANS

Edito

C'est un grand honneur pour la Savoie d'accueillir la 20e édition des Championnats de France de ski de fond et le 3e challenge National de raquettes à neige des sapeurs-pompiers et nul doute que les participants venant de toute la France découvriront ou redécouvriront avec beaucoup de plaisir le magnifique « terrain de jeux » que constitue notre département.

La Savoie, plus grand domaine skiable au monde avec 57 stations de sports d'hiver, a su préserver ses grands espaces et des paysages grandioses traversés par les centaines de kilomètres de pistes tracées pour les amateurs de ski de fond qui en font la première destination nordique française. Savoie Grand Revard, les Saisies, et bien entendu Bessans qui nous accueillera les 31 janvier et 1er février 2009, sont autant de villages habitués à l'organisation de compétitions de haut niveau et qui bénéficient d'un enneigement exceptionnel.

C'est donc tout ce savoir-faire que les sapeurs-pompiers volontaires du centre de secours de Lanslebourg, et plus particulièrement ceux de la section de Bessans, soutenus par leurs collègues du Sdis 73 et de l'Union départementale, vont mettre à votre service pour que ces championnats de France de ski de fond et de raquettes à neige soient une réussite et que les performances sportives mais également l'esprit d'équipe, valeur chère aux sapeurs-pompiers, soient bien entendu au rendez-vous.

Par avance, nous remercions tous nos collègues qui ont pris part à l'organisation de cette manifestation et souhaitons à tous les participants une belle compétition.

Le Président de l'U.D.S.P.

Cdt Georges VIGNOUD

Le Directeur Départemental du S.D.I.S. 73

Col Xavier JOUANNET

PROGRAMME

Samedi 31 janvier 2009 :

A partir de 9H00 : Accueil des concurrents et de leurs familles au Bâtiment Nordique de Bessans (Centre de Bessans) – remise des dossards –Café - Pot de l'amitié

L'Après-midi : Libre – Découverte de la station. Forfait de ski offert dans la station de Bessans pour tous les participants et leur famille.

18H00 : Relais nocturne à l'Américaine (épreuve facultative) au départ de la porte nordique.

20H00 : - Remise des prix du relais. Apéritif de bienvenue offert par la mairie de Bessans, repas libre suivi d'une soirée festive à la salle des fêtes de Bessans

Dimanche 1er Février : Porte Nordique de Bessans

9H15 : Départ en ligne de la course de raquettes (12Km) hommes (juniors, séniors, vétérans 1 et vétérans 2)

9H30 : Départ en ligne de la course de ski de fond (20 Km) hommes (juniors, Séniors, vétérans 1 et vétérans 2)

10H00 : Départ en ligne de la course de ski de fond (10Km) femmes (toutes catégories confondues), hommes (jeunes, vétérans 3 et vétérans 4), Cadets & Cadettes

10H15 : Départ en ligne de la course de raquettes (8Km) femmes (toutes catégories confondues), hommes (jeunes, vétérans 3 et vétérans 4), Cadets & Cadettes

13H00 : Remise des prix et repas de clôture à la salle polyvalente de Termignon.

Le Règlement du Ski de Fond

Article1: Condition de participation

Peuvent participer au championnat de France de ski de fond des sapeurs-pompiers tous les adhérents à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France en qualité de membres actifs ou de membres associés. Ils devront de plus être adhérents à leurs Unions Départementale et Régionale respectives lorsque ces dernières existent et leur sont accessibles (attestation à joindre obligatoirement).
On entend par adhérents les membres à jour de leur cotisation, suivants:

- membres actifs: les sapeurs-pompiers volontaires, professionnels, militaires (BSPP, BMPM, UIISC), en activité,
- membres associés: les jeunes sapeurs-pompiers, les anciens sapeurs-pompiers, les sapeurs-pompiers ayant spécifiquement en charge les services d'incendie et de secours dans les entreprises et les services publics, les personnels administratifs, techniques et spécialisés des services d'incendie et de secours, des unions départementales et régionales et de la fédération. Peuvent également participer les sapeurs-pompiers de Monaco en activité.

Par ailleurs, la liste des pièces d'identité acceptées sont les suivantes:
- carte nationale d'identité
- passeport
- permis de conduire
- licence FFSE (Fédération Française du Sport d'Entreprise) portant la mention UDSP. Celle-ci répond à trois obligations: pièce d'identité, certificat médical, attestation d'appartenance à un corps de sapeurs-pompiers ou un SDIS pour les PATS ou une section pour les JSP
- carte fédérale authentifiée du cachet de l'UD à cheval sur la carte et la photo

Article2: Aptitude physique et Assurance

Un certificat médical (annexe 12 du dossier d'inscription) de non contre indication à la pratique du ski de fond, délivré après le 15 octobre 2008 devra être joint au dossier d'inscription.

L'inscription définitive sera effective à réception du règlement, des certificats médicaux, des autorisations, soit l'ensemble des pièces demandées (voir annexes 10, 11, 12,13 du dossier d'inscription aux épreuves)

Les coureurs mineurs devront fournir aux organisateurs une autorisation parentale (annexe 12 du dossier d'inscription)

Tout coureur doit être assuré, tant en ce qui concerne la protection personnelle que la responsabilité civile. L'organisation ne peut être tenue pour responsable des conséquences matérielles (bris, vol, perte de matériel) et des conséquences corporelles causées par une chute ou un mauvais état de santé.

Article3: Clôture des engagements

La date limite des engagements est fixée au 12 janvier 2009. Aucune inscription ne sera considérée après cette date. L'organisateur se réserve toutefois la possibilité de prolonger cette date butoir sans qu'aucune réclamation ne puisse se faire.

Article 4 : Catégorie d'âge et distances – Catégorie masculines et féminines

Catégorie	Année de naissance	Distance
Cadets & Cadettes	1993 à 1995	5 Km
Jeunes	1991 & 1992	10 Km
Juniors	1989 & 1990	20 Km
Séniors	1979 à 1988	20 Km
Vétérans 1	1969 à 1978	20 Km
Vétérans 2	1959 à 1968	20 Km
Vétérans3	1949 à 1958	10 Km
Vétérans 4	1948 & avant	10 Km
Féminines	Toutes années confondues (sauf cadettes)	10 Km

Le sur classement n'est pas autorisé !

Article 5 : les courses

- Les courses en relais :

Courses par équipe à l'américaine de 4 compétiteurs

- les modalités de cette compétition seront définies en fonction du nombre d'équipes inscrites
- 2 équipes autorisées par corps
- 2 coureurs en style « classique » et 2 coureurs en style « libre »
- Le titre de champion de France en relais sera attribué à l'équipe remportant la course

- Les courses individuelles :

Le championnat de France de ski de fond individuel est une course en ligne de style libre dont les distances sont définies selon les catégories.

Deux courses sont organisées :

- Une course de 5 Km les catégories « cadets & cadettes » ainsi qu'une course de 10 Km réunissant les catégories masculines « jeunes », « vétérans3 » et « vétérans4 » ainsi que la catégorie « féminines ».

- Une course de 20 Km réunissant les catégories masculines « juniors », « séniors », « vétérans 1 » et « vétérans2 ».

Article 6 : Le Dopage

Les organisateurs peuvent se réserver le droit de faire effectuer un contrôle antidopage pour le dépistage des produits dopants interdits.
Tout coureur refusant de s'y soumettre sera disqualifié.
Tout coureur faisant l'objet d'un contrôle positif sera disqualifié. Une sanction lui interdira de participer au championnat de France de ski de fond sapeurs-pompiers l'année suivante.

Article 7 : Classements

Un classement individuel sera établi pour chaque catégorie, ainsi qu'un classement par équipe pour le relais.

Un dossier final sera établi avec tous les classements par catégorie.

Article 8: les Récompenses

Une médaille d'or, argent ou bronze sera remise aux trois premiers de chaque catégorie.
Un trophée offert par la FNSPF sera remis au département ayant engagé le plus de concurrents (ski de fond et raquettes confondus)

Article 9: Disqualification et Sanctions

Il sera fait application du règlement international de ski de fond (RIS).

Article 10 : Réclamations

Toute réclamation se rapportant aux classements ou d'autres faits de course doit être transmis par écrit aux organisateurs au plus tard trente minutes après l'affichage provisoire des résultats. Passé ce délai, la requête ne sera plus prise en considération. Tout litige sera soumis aux officiels de la commission des courses, leur décision sera sans appel.

Article 11 : Jury des Compétitions

La compétition et le rôle du jury seront conformes au Règlement International de Ski de fond. Le jury prend toutes les décisions non prévues au présent règlement, en particulier il se réserve le droit de modifier les lieux et les horaires si des conditions le justifient. Toute modification importante sera portée à la connaissance des concurrents et des responsables de délégations.

Le Règlement des Raquettes

Définition :

La course de raquettes à neige consiste à couvrir, le plus rapidement possible, un parcours balisé et damé, chaussé de raquettes à neige.

Par « damé », il faut entendre qu'une trace est ouverte dans la neige, mécaniquement ou non, permettant à un concurrent d'en doubler un autre. Ce dernier point ne s'applique pas obligatoirement dans les passages dits techniques (cf. 2.1)

Article 1: Matériel et équipement des compétiteurs

Les raquettes peuvent être des modèles commercialisés ou des prototypes.
Les premiers peuvent être modifiés sous réserve de conserver les dimensions suivantes :

Longueur (cm)	**Largeur (cm)**
57	22
64	21
69	20
Tolérance + ou – 2cm (dans les 2 dimensions)	

La raquette doit posséder au moins 4 pointes de cramponnage.
Les prototypes devront faire l'objet d'une homologation officielle avant la course par l'arbitre fédéral.
Les modèles de chaussures sont au libre choix du participant.
L'usage des bâtons est prohibé.

Article 2 : Les Règles techniques

Circuits :

Le parcours s'effectue sur un circuit se composant, suivant les possibilités locales, d'une ou plusieurs boucles ; il comporte obligatoirement des parties montantes, des parties sensiblement plates et des parties descendantes. Il peut présenter en outre un « passage technique », c'est-à-dire une courte partie dont le franchissement présente des difficultés particulières, difficultés dont le degré reste à l'appréciation de l'arbitre traceur, en accord avec le directeur de la course.

Progression des coureurs

Les concurrents doivent obligatoirement emprunter le parcours balisé.
Le parcours doit être réalisé raquettes aux pieds, sauf dans les zones neutralisées en raison des conditions particulières. Toutefois lorsqu'un concurrent perd une raquette au cours du sprint dans les 50 derniers mètres de l'épreuve, son franchissement de la ligne d'arrivée est validé à condition qu'il ait au moins une raquette au pied.
Les concurrents ne pourront en aucun cas être accompagnés d'un chien.

Comportement des Coureurs

Le rattrapé doit céder le passage au rattrapant qui le demande en disant « place », mais ce dernier doit poursuivre son effort et en aucun cas ralentir juste après le dépassement pour créer une obstruction.

Si le parcours coupe une piste de ski nordique ouverte, les concurrents ne sont pas prioritaires.

Contrôles

Des contrôleurs sont disposés sur le parcours pour vérifier que l'intégralité du parcours est couverte par tous les concurrents et que tout autre type d'infraction n'est pas commis.
Les contrôleurs notent les numéros des dossards et les infractions au règlement.
Ils signalent l'infraction du coureur.

Article 3: les catégories

Age	Catégorie	Année de naissance
14 -15- 16 ans	Cadets & Cadettes	1993 à 1995
17 – 18 ans	Jeunes	1991 & 1992
19 – 20 ans	Juniors	1989 & 1990
21 – 30 ans	Séniors	1979 à 1988
31 – 40 ans	Vétérans 1	1969 à 1978
41 – 50 ans	Vétérans 2	1959 à 1968
51 – 60 ans	Vétérans3	1949 à 1958
> 60 ans	Vétérans 4	1948 & avant

Toutes les concurrentes féminines sont classées dans la même catégorie, sans distinction d'âge.

Article 4 Infractions & Sanctions

La disqualification pure et simple d'un concurrent est prononcée par le jury dans les cas suivants (non limitatifs) :

- matériel non-conforme
- départ anticipé
- évolution sans raquette hors des zones neutralisées par le directeur d'épreuve
- absence de passage à un point de contrôle
- conduite antisportive et obstruction

Article 5 : Réclamations

Toute réclamation doit être déposée par écrit auprès du jury d'épreuves dans les 10 minutes après publication des résultats. Le jury rendra une décision écrite dans le délai de 20 minutes.

Article 6 : Composition du jury

Le jury compte quatre personnes et se compose :

- de l'arbitre fédéral
- du directeur de l'épreuve
- d'un représentant des participants
- de toute personne compétente dont la présence est jugée utile

En cas d'égalité, la voix de l'arbitre est prépondérante.

Article 7 : Les Classements

L'ordre d'arrivée détermine le classement général pour chaque parcours ainsi que pour chaque catégorie.

Article 8:les Récompenses

Une médaille d'or, argent ou bronze sera remise aux trois premiers de chaque catégorie.

Article 9 : le Dopage

Le dopage est strictement interdit, conformément aux réglementations en vigueur. La liste des produits interdits est disponible auprès des Direction régionales et Départementales des Sports.

La fédération peut demander des contrôles anti-dopage, aussi l'organisateur doit être en mesure de mettre à disposition des locaux correspondant au cahier des charges de ce type de contrôle.

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SKI DE FOND

A retourner avant le 12 Janvier 2009

Centre de Secours :……. Département :…….

Adresse :……....

……...

Tél. :……. Fax :…….

Nom et Prénom du correspondant :……..Tél.:…….

I- Relais à l'Américaine : (facultatif / 1 ou 2 équipes maximum)

Equipe A

Nom et Prénom	Style	Sexe
	Classique	
	Classique	
	Libre	
	Libre	

Equipe B

Nom et Prénom	Style	Sexe
	Classique	
	Classique	
	Libre	
	Libre	

N.B. : Seules les personnes inscrites à l'épreuve individuelle peuvent participer à l'épreuve par équipe. Le titre de Champion de France sera attribué à l'équipe remportant la course.

II- Course en ligne

Nom	Prénom	Sexe	Année de Naissance	Catégorie

Catégorie	Année de naissance	Distance
Cadets & Cadettes	1993 à 1995	5 Km
Jeunes	1991 & 1992	10 Km
Juniors	1989 & 1990	20 Km
Séniors	1979 à 1988	20 Km
Vétérans 1	1969 à 1978	20 Km
Vétérans 2	1959 à1968	20 Km
Vétérans3	1949 à 1958	10 Km
Vétérans 4	1948 & avant	10 Km
Féminines	Toutes années confondues (sauf cadettes)	10 Km

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE RAQUETTES

A retourner avant le 12 Janvier 2009

Centre de Secours :……. Département :…….

Adresse :……....

……...

Tél. :……. Fax :…….

Nom et Prénom du correspondant :……Tél.:……...

Course en ligne

Nom	Prénom	Sexe	Année de Naissance	Catégorie

Catégorie	Année de naissance	Distance
Cadets & Cadettes	1993 à 1995	5 Km
Jeunes	1991 & 1992	10 Km
Juniors	1989 & 1990	20 Km
Séniors	1979 à 1988	20 Km
Vétérans 1	1969 à 1978	20 Km
Vétérans 2	1959 à1968	20 Km
Vétérans3	1949 à 1958	10 Km
Vétérans 4	1948 & avant	10 Km
Féminines	Toutes années confondues (sauf cadettes)	10 Km

Fiche Individuelle – Attestations

Centre de Secours:…… Département:……

Attestation du Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers

Je soussigné ……., Président de l'Union Départementale, atteste que M …….....est adhérent de l'UD, de l'UR et de la FNSPF, depuis le……..

Fait à …… , le……

Signature et cachet

Attestation du Médecin Sapeur-Pompier

Je soussigné Dr……..……..……., Médecin Sapeur-Pompier, certifie que M…….…….. ne présente pas de contre-indication à la pratique du ski de fond ou de la raquette à neige..

Fait à…….., le …….....

Signature et cachet

Attestation Parentale

(Uniquement pour les moins de 18 ans)

Je soussigné,…….., autorise …… à participer au 20ème Championnat de France de Ski de Fond et au 3ème Challenge National de raquettes à neige des Sapeurs-Pompiers, qui se dérouleront à BESSANS (Savoie), le31 Janvier et 1er Février 2009.

Fait à…….., le ……

20ème Championnat de France de Ski de Fond et 3ème Challenge National de Raquettes à Neige

Coupon Réponse

A retourner avant le 12 Janvier 2009

Centre de Secours de :……**Département** :……

Nombre de participants :……. X 15.00 € =……..

Nombre de repas (Dimanche): ……...…..…X 20.00 € = …….

Montant total =……..

Le chèque devra être adressé à l'adresse suivante :

Sapeurs-Pompiers de Bessans
Comité d'Organisation Ski de Fond & Raquettes
73 480 BESSANS
Tél.: 06.79.14.95.42

Et libellé à l'ordre de :

UDSP 73 – comité d'organisation Ski de Fond

Je vous prie de trouver ci-joint un chèque de …….. Euros correspondant à notre inscription.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du règlement des courses et y souscrire en mon nom ainsi qu'au nom de tous les participants que j'inscrits.

A…….. , le……

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Inscriptions – Mode d'Emploi

A retourner par Centre de Secours

Le Règlement

Afin de faciliter l'organisation, un règlement global des réservations sera joint à la fiche coupon réponse. (Aucune inscription ne sera retenue sans règlement).

Les bulletins d'Inscriptions aux Epreuves de Ski & Raquettes.

Les Fiches Individuelles – attestations.

Fiche individuelle par coureur, dûment renseignée et signée

Le Coupon Réponse récapitulatif par centre, dûment renseigné regroupant tous les concurrents d'un même Centre.

Un coupon réponse par Centre de Secours, accompagné du règlement correspondant.

Date limite de réservation: Le 12 Janvier 2009.

Libellé des Chèques:

USDP 73 – Comité d'organisation ski de fond & raquettes

Adresse:

Sapeurs-Pompiers de Bessans
Comité d'Organisation Ski de Fond & Raquettes
73 480 BESSANS